



Ref : CFVU2023/ D23-1002

CFVU DU 19 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2023.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 octobre 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac (vice-présidente de la CFVU),**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

⇒ DÉCIDE

Article 1 - Résultats du vote :

Nombre de membres présents	11
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	22
Nombre de votes pour	22
Nombre de votes contre	0

Article 2 - Exécution de la présente délibération :

Madame la directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 - Publication de la présente délibération :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 20/10/2023.*

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.